

Publié le 29 juin 2015.
Dernière modification : 25 mai 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ
DES
MINES DE FER DE KROUMIRIE ET DES NEFZAS
(1906-1927)
filiale de [Mokta-el-Hadid](#)

PRÉMICES

Jean Auguste Marius PASSEBOIS (1849-1883)
*(Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'École des mines,
janvier-février 1884)*

À peine Tabarka est-il occupé par nos troupes, qu'il y débarque pour diriger les recherches et reconnaître les gîtes miniers ; c'est à ces études périlleuses que la Compagnie de Mokta doit les découvertes pleines d'avenir qu'elle a faites dans le nord de la Tunisie.

[Expansion en Tunisie]
(Le Figaro, 18 mai 1884)

Tunis, 17 mai. — Une concession de mines de fer a été accordée à la Compagnie de Mokta-el-Hadid, avec obligation de construire un chemin de fer de la mine au port de Tabarka et aménagement du port.

Les mines de fer de Tabarka (Tunisie)
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 21 juin 1885)

M. [Philippe] de Cerner, directeur des mines de Mokta-el-Hadid, a traversé Tunis la semaine dernière, se rendant à Tabarka. On sait que la Compagnie des minerais de Mokta a obtenu du gouvernement tunisien la concession de gisements considérables en Kroumirie à portée de la station de Tabarka, à la condition d'exécuter certains travaux d'un caractère d'utilité générale, tels que la restauration de l'ancien port de Tabarka et la construction d'une ligne ferrée reliant le port et les gisements et ouverte au public. M. de Cerner a soumis les plans définitifs à M. Grand et les travaux vont commencer à bref délai.

Anciens de l'École des mines d'Alais
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 25 août 1895)

Chamboredon Ernest, agent de la Compagnie Mokta-el-Hadid à Tabarka (Algérie).

ÉTAT ACTUEL
DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES
EN TUNISIE
par E. de Fages,
ingénieur des ponts et chaussées à Tunis
(Extrait de la *Revue générale des sciences*)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 janvier 1897)

§ 3. — Concession du Mokta-el-Hadid

[...] La Compagnie algérienne de Mokta-el-Hadid a obtenu en 1884 la concession de divers gisements ferrugineux, situés le long du littoral nord de la Tunisie, entre Tabarka et le cap Negro. Les premiers de ces gisements sont situés à 12 kilomètres, les derniers à une quarantaine de kilomètres de Tabarka. On peut admettre, d'après les premières études faites, que le groupe le plus voisin de Tabarka renferme près de 2 millions de tonnes de minerai à environ 50 % de fer, et que le groupe le plus éloigné en renferme à peu près autant. Cependant, et bien que l'affaire paraisse susceptible de donner des bénéfices, la Compagnie concessionnaire n'a fait, jusqu'à ce jour, aucune tentative d'exploitation. La cause générale de cette situation réside d'abord dans la teneur légèrement arsenicale du minerai, et surtout dans la baisse qu'a subie universellement le fer ; les stipulations du cahier des charges, qui impose à la Compagnie concessionnaire, entre autres obligations, la construction d'un port à Tabarka et celle d'une ligne ferrée reliant les gisements à ce port, sont, d'ailleurs, une lourde charge pour l'entreprise. Une révision du cahier des charges, opérée d'un commun accord, pourrait, peut-être, remédier à une situation aussi préjudiciable à l'intérêt général. L'administration a engagé des pourparlers dans cet ordre d'idées. [...]

Société anonyme des Mines de fer des Nefzas (Tunisie)
Constitution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 février 1898)

D'un acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 13 janvier 1898, il a été formé une Société anonyme ayant pour objet : L'obtention ou l'acquisition de toutes concessions de mines de fer ou autres en Tunisie, notamment dans la région des Nefzas et aussi en tous autres pays ; la création, la location ou l'acquisition d'usines nécessaires au traitement des minerais, la revente ou l'aliénation sous une forme quelconque desdites mines et usines, l'exploitation de ces mines et usines ; La construction et exploitation de chemins de fer et de ports destinés à desservir ces mines et usines ou autres et l'obtention ou l'acquisition de toutes concessions à ce nécessaires ; La vente des produits à provenir des concessions ci-dessus et toutes opérations nécessaires à leur mise en valeur ou utilisation ; Tous intérêts et participations dans des entreprises analogues.

Le fonds social est fixé à 100.000 francs, divisé en 200 actions de 500 fr. chacune entièrement souscrites et libérées des 3/5^e, soit 375 fr. par action.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 5 % pour la réserve légale ; 2° 5 % pour constituer un fonds d'amortissement ; 3° une somme suffisante pour fournir 5 % aux

actions. Après ces prélèvements, il sera attribué 20 % du reliquat au conseil d'administration et 80 % à titre de dividende aux actions.

Le siège social est à Paris, 238, Faubourg-Saint-Honoré.

La durée de la Société est fixée à 20 années. Ont été nommés administrateurs : MM. Joseph Faure ¹ ; François Wilmotte, Étienne Siry.— *Loi*, 15 février 1898.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1906)

L'étude de l'aménagement des mines de Tabarka a été reprise, et des négociations sont engagées à ce sujet avec le gouvernement tunisien.

FUSION KROUMIRIE-NEFZAS

Constitution
Cie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 octobre 1906)

Suivant acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 3 août 1906, M. Léon Savoye, ancien receveur particulier des finances, demeurant à Paris, avenue Montaigne, n^o 22, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Compagnie des mines de Fer de Kroumirie et des Nefzas.

Cette société a pour objet principal : la possession et l'exploitation des concessions des mines de fer dites Tamera Bourchiba, Oued-Bou-Zenna, Ras-er-Radjel, Bou-Lanague, Djebel-Bellif et Ganara (tribu des Nefzas) pour les quartiers du Bou-Lanague, Djebel-Bellif et Ganara et Tribu des Meknas (Kroumirie), pour le quartier du Ras-er-Ragel ; la possession et l'exploitation de tous autres gisements de houille, fer et autres substances minérales, en France, en Algérie, en Tunisie ou autres pays ; la création et l'exploitation de tous établissements industriels destinés à traiter, transformer et dénaturer les produits obtenus. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

Le siège social est établi à Paris, 26 avenue de l'Opéra.

La durée de la société a été fixée à 50 années.

Le capital social est de 1.500.000 fr. Il est divisé en 3.000 actions de 500 fr. chacune. Sur ces actions, 1.200, entièrement libérées, ont été attribuées à la la Société des Mines de fer des Nefzas (Tunisie) et à la Compagnie des Minerais de fer magnétique de Mokta-El-Hadid, en représentation de leurs apports, consistant notamment en diverses concessions de gisements de fer, en biens immobiliers, permis de recherches, etc. Les 1.800 actions de surplus, ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale, et la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions. Le solde, sauf la portion que l'assemblée générale pourra affecter à la formation de réserves spéciales, fonds d'amortissement et fonds de prévoyance, sera réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration ; et 90 % aux actions.

¹ Joseph Faure (1843-1931) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, administrateur d'une trentaine de sociétés, à commencer par celle du Kanguet. Voir [encadré](#).

Ont été nommés administrateurs : MM. Beigbeder (Jean-David), demeurant à Paris, 125, avenue de Villiers ; De Billy (Jules-Robert), 6, rue Rembrandt ; Chalmeton (Isidore-Hubert), au château de Bellevue, à Olivet près d'Orléans ; Délions (Rene), 54, rue Madame, à Paris ; Faure (Joseph), 199, avenue Victor-Hugo ; Mirabaud (Paul-Barthélemy), 56, rue Provence ; le baron de Nervo (Robert-Ernest), 17, rue de Marignan ; Siry (Étienne), 11, rue Galilée ; Wilmotte (Maurice), 45, rue de Provence et Léon Savoye, sus nommé. — *Petites Affiches*, 4 octobre 1906.

MINERAIS DE FER DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1907)

L'estimation des propriétés et immeubles a été réduite de 300.000 fr. par suite de l'apport des mines de Tabarka à la Société des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas. Par contre, les participations... ont progressé de 4.708.873 fr. en 1906, provenant :

.....
3° De l'attribution de 1.475 actions de la Société de Kroumirie et des Nefzas, moyennant 737.500 fr., sur lesquels 300.000 fr. représentent l'apport de la mine de Tabarka.

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
Assemblée générale du 9 avril 1907
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 mai 1907)

Les négociations ouvertes l'an dernier avec le gouvernement tunisien au sujet de de la convention du 1^{er} mars 1884, concernant les mines de fer de la Tabarka ont abouti à la signature d'une nouvelle convention en date du 9 avril 1906 et à la mise en construction, par le gouvernement, d'un chemin de fer qui permettra aux minerais de s'embarquer au port de Bizerte.

Dans ces conditions, nous avons étudié, d'accord avec la Société de Nefzas concessionnaire des mines voisines des nôtres, un programme pour la mise en valeur, par des travaux communs, de nos gisements restés inexploités depuis 22 ans.

Nous nous sommes ainsi trouvés conduits à constituer une société nouvelle à laquelle deux intéressés ont apporté leurs concessions respectives pour la somme de 300.000 francs, en lui assurant ensemble la souscription de 900.000 fr.

Nous sommes certains que vous apprécierez les avantages de cette entente qui a pu être menée à bonne fin grâce au relèvement du cours des minerais de fer.

.....
Nous avons expliqué plus haut dans quelles circonstances nous avons fait l'apport de nos concessions de minerais voisines de Tabarka à une société nouvelle.

Cette société, dite Compagnie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas, a été constituée le 11 septembre 1906 au capital de 1.500.000 francs dont 600.000 francs attribués en rémunération de leurs apports, moitié à la Compagnie de Mokta, moitié à la Compagnie des mines de Nefzas, et 900.000 francs souscrits en espèces et sur lesquels notre société a souscrit 437.000 francs. C'est ainsi que cette nouvelle participation figure dans notre bilan pour la somme de 737.500 francs.

INGÉNIEURS

NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 26 mars 1908)

M. Paul Petit (Saint-Étienne 1892), sous-directeur des exploitations de la Compagnie de Mokta, à Bône, est nommé sous-directeur des exploitations de la même Compagnie en Tunisie.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID Assemblée générale du 7 avril 1908

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 4 juin 1908)

Une partie de notre personnel de Bône a été mise à la disposition de la Société du Djebel-Djerissa* et de la Société de Kroumirie et des Nefzas, dont les travaux sont sous la conduite de notre directeur de Bône.

.....
Les mines de Kroumirie et des Nefzas sont dans leur période d'études. Les travaux proprement dits ne commenceront que lorsqu'on pourra amener les matériaux par le chemin de fer projeté, chemin de fer dont la construction subit de grands retards.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID

Assemblée générale ordinaire du 6 avril 1909
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 6 mai 1909)

La Compagnie de Kroumirie et des Nefzas est arrêtée dans sa marche par les retards que subissent les travaux du chemin de fer de Mateur à la mine, entrepris par le gouvernement tunisien. Dans ces conditions, la Compagnie a décidé d'arrêter provisoirement ses travaux, et aussi ses dépenses jusqu'au jour où elle pourra recevoir par la ligne en construction son matériel et ses approvisionnements,

[La ligne Mateur-Nefzas-Tabarka]
(Les Annales coloniales, 28 octobre 1909, p. 6)

Les énormes travaux de la construction de la ligne Mateur-Nefzas-Tabarka continuent à avancer normalement au milieu des difficultés causées aux ingénieurs et aux entrepreneurs par l'orographie tourmentée de la région, qui a motivé la construction de longs tunnels, de remblais énormes et de viaducs très nombreux.

La ligne atteint en ce moment la région moins accidentée de la Garaât-Sedjenane, et si le mauvais temps ne vient pas dérouter les prévisions actuelles, on espère pouvoir mettre en exploitation provisoire, pour le commencement de février 1910, la première section de cette ligne, de Mateur à Djefna.

[La ligne Mateur-Nefzas-Tabarka]
(*Les Annales coloniales*, 17 février 1910, p. 3)

Les travaux de la ligne des Nefzas sont poussés très activement. Actuellement, la voie est posée jusqu'à Jefna, et il est très probable que d'ici à six semaines, le premier tronçon de la ligne Mateur-Jefna pourra être ouvert à l'exploitation provisoire.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 6 avril 1911
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 mai 1911)

En ce qui concerne la Société des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas, les travaux du chemin de fer de Mateur à Tamera ayant été retardés par des difficultés considérables d'exécution, nous avons suspendu à peu près complètement les opérations et les dépenses courantes en attendant l'ouverture de la ligne.

Compagnie des minerais de fer magnétique
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée du 2 avril 1912
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 avril 1912)

Les travaux de la Compagnie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas, dont nous avons annoncé l'arrêt dans notre dernier rapport, ont été repris. Le câble prévu pour la descente des minerais est en montage, et les premières expéditions pourront être faites à la fin de 1912.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 septembre 1912)

M. Jules Charbonnier (École des mines de Saint-Étienne, 1898), ingénieur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, directeur des Mines de fer des Nefzas, à Tabarka, a été nommé officier d'Académie.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 décembre 1912)

M. Simendinger, Henri (École des mines de Saint-Étienne 1910), ingénieur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, à Tamera, par Djebel-Abiod, Tunisie.

Compagnie de Mokta-el-Hadid
Assemblée générale du 15 avril 1913
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 mai 1913)

La Compagnie des mines de Kroumirie et des Nefzas a commencé son exploitation aussitôt après l'installation de la laverie et du câble transporteur, et a préparé un stock de minerai moyen devant fournir le chargement d'essai qui nous fixera sur la valeur marchande de ce produit. Malheureusement, l'ouverture de laverie des Nefzas a été encore une fois retardée, et c'est seulement, nous dit-on, à la fin de juin que les wagons pourront arriver d'une façon régulière à la mine.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 30 avril 1914
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1914)

La Compagnie des mines de Kroumirie et des Nefzas, ainsi que nous vous l'annoncions l'an dernier, n'a pu commencer ses expéditions de minerai qu'au mois de juillet 1913, à cause du retard apporté dans l'ouverture de la ligne de chemin de fer.

Elle a pu ainsi transporter environ 15.000 tonnes à Bizerte ; mais en décembre, la voie a été coupée par les pluies et les transports sont interrompus pour plusieurs mois. La crise actuelle de la métallurgie ne permettrait, d'ailleurs, pas de vendre avec bénéfice les minerais de la qualité de ceux des Nefzas ; il est donc probable que la société ne reprendra pas son exploitation en 1914, même si le chemin de fer lui assurait un écoulement régulier de sa production.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER
MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
Société anonyme, capital : 20.000.000 de fr.
58, rue de Provence
(*Les Annales coloniales*, 13 mai 1916)

En ce qui concerne les Sociétés de Goa, de Kroumirie et des Nefzas et de La Mourière, dont les exploitations ont été arrêtées, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous vous disions l'an dernier.

Cie des Chemins de fer de Bône-Guelma
et prolongements
Société anonyme au capital de 30 millions de francs
8, rue Lavoisier
(*Les Annales coloniales*, 2 juin 1917)

Nos efforts ont continué à porter surtout sur les travaux de grosses réparations et de consolidation des lignes du Nord, nécessités par la mauvaise tenue des terrains ; un

ouvrage en maçonnerie à plusieurs arches a été construit en prolongement du viaduc à tablier métallique établi sur l'Oued-Zitoun, sur la ligne de Mateur aux Nefzas, nécessitant l'interruption du trafic : l'exploitation régulière, suspendue le 15 mai 1916, fut reprise à partir du 30 octobre.

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE KROUMIRIE ET DES NEFZAS
S.A. frse au capital de 1,5 MF.
Siège social : Paris, 60, r. de la Victoire
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 214)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 4 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.
BORDET (Lucien)², 181, bd St-Germain, Paris ; pdt ;
NERVO (Léon de)[Mokta...], 22, av. de Friedland, Paris ; adm. délégué ;
BEIGBEDER (David)[Mokta...], 15, rue Lamennais, Paris ;
DELIONS (Louis), 71, bd St-Michel, Paris ;
BOS (Ch. du), 15, av. d'Eylau, Paris ;
FAURE (Joseph), 199, av. Victor-Hugo, Paris ;
MILIUS (Jean)³, 7, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ;
SAVOIE (Léon), 6, r. Marbeuf, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DUCHANOY (Max)⁴, 16, av. Pierre-1^{er}-de-Serbie, Paris ;
HACKENBERGER (Paul), 32, av. de La-Boétie, Paris.

Capital social. — 1,5 MF en 3.000 act. de 500 fr. dt 1.200 d'apport entièrement libérées et 1.800 libérées des trois quarts.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Le solde : 10 % au conseil ; 90 % aux act., sous déduction de ttes sommes portées aux fds de rés. spéciales, d'amortissement et de prévoyance.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE BÔNE-GUELMA ET PROLONGEMENTS (*Les Annales coloniales, 22 juin 1923*)

En ce qui concerne les lignes construites en cours d'exercice et les travaux neufs exécutés, le rapport du conseil indique que la ligne de Nefzas a été achevée et le dernier tronçon (Nefza-Tabarka) a été ouvert à l'exploitation le 15 novembre 1922.

Annuaire industriel, 1925 :
MINES de fer de KROUMIRIE ET DES NEFZAS (C^{ie} des), 60, r. de la Victoire, Paris, 9^e.
Capital : 1.500.000 fr.
Minerais de fer. (1-39642)

² Lucien Bordet : voir [Qui êtes-vous ?](#)

³ Jean Milius : directeur de Mokta, son représentant au conseil de Djebel-Djérissa et de la Société d'études du Haut-Guir (Maroc)... Décédé en 1927.

⁴ Max Duchanoy (1864-1932): ingénieur des mines, il fut administrateur d'une vingtaine de sociétés et vice-président des Sultanats du Haut-Oubangui. Voir [encadré](#).

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE KROUMIRIE ET DES NEFZAS
S.A. frse au capital de 1,5 MF.
Siège social : Paris, 85, bd Haussmann
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 190)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 4 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.
AICARD (Henri)⁵, 86, av. de Wagram, Paris ; pdt ;
NERVO (Léon de), 22, av. de Friedland, Paris ;
BEIGBEDER (David), 6, r. Yvon-Villardeau, Paris ;
DELIONS (Louis), 71, bd St-Michel, Paris ;
BOS (Ch. du), 15, av. d'Eylau, Paris ;
FAURE (Joseph), 199, av. Victor-Hugo, Paris ;
MILIUS (Jean), 7, av. du Bois-de-Boulogne, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

HACKENBERGER (Paul), 32, av. de La-Boétie, Paris ;
HIBON (Étienne), 65, r. de la Victoire, Paris.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (en fr.)

| ACTIF | |
|---|---------------------|
| Concessions | 600.000 00 |
| Frais de constitution | 12.531 70 |
| Travaux de premier établissement et d'aménagement | 449.146 15 |
| Stocks de minerai à la mine | 732 20 |
| Disponible : caisse, portefeuille et banques | 2.802 20 |
| Débiteurs divers | 23.524 05 |
| Actionnaires : appel différé | 225.000 00 |
| Profits et pertes : solde débiteur | 184.211,50 |
| | <u>1.505.969 80</u> |
| PASSIF | |
| Capital social | 1.500.000 00 |
| Créditeurs divers | 5.969 80 |
| | <u>1.505.969 80</u> |

⁵ Henri Aicard : scrutateur (plus fort actionnaire présent) lors des assemblées générales de la Cie fermière des chemins de fer tunisiens de 1925 et 1926.

REPRISE PAR LA SOCIÉTÉ DE TAMERA

TUNISIE

Compagnie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1927)

Cette société, dont le siège était à Paris, 85, boulevard Haussmann, a été mise en dissolution anticipée pour faire apport de ses biens à une nouvelle société qui a été dénommée Société de Tamera*. Cette nouvelle affaire a attribué aux actionnaires de la société dissoute les 4.650 actions de 100 fr. libérées représentant l'apport, dénommées actions A, donnant droit chacune à 6 voix. Le siège de la société de Tamera est à Bizerte (Tunisie), quai Amiral-Ponty.

Compagnie de Mokta-el-Hadid
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1927)

Nous avons été amenés à céder [en 1926] à un groupe qui s'est intéressé aux affaires minières de Kroumirie les 1.550 actions de la Société de Kroumirie et des Nefzas que nous avions en portefeuille.

(*Les Annales coloniales*, 6 février 1931)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1931, p. 187)

Mines de fer de Kroumirie et de Nefzas. — Extraord. 23 février 11 h., 4, rue Lord-Byron.

Demande et approbation du compte général de liquidation, *quitus*, décharge, etc.
